

Les règles et limites



**VOTRE DÉPARTEMENT
VOUS ACCOMPAGNE.**

DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie



De quoi parle-t-on ?

Pour se construire sereinement au sein d'un groupe, l'enfant a besoin qu'un cadre rassurant soit établi. Ce cadre est fait de règles, de limites et d'interdits qui deviendront pour lui des repères (rassurants) et qui l'aideront à comprendre :

- ✦ le monde qui l'entoure,
- ✦ ce qui est attendu de lui,
- ✦ comment vivre avec les autres / les règles de la vie sociale.

L'évolution des connaissances sur le jeune enfant continue de faire évoluer les modèles éducatifs notamment dans la manière de poser des limites aux enfants.

Pourquoi ?

Parce que :

- ✦ poser des limites est un acte éducatif nécessaire au développement de l'enfant ;
- ✦ les limites permettent à l'enfant de se situer par rapport à l'adulte et ainsi de lui faire confiance ;
- ✦ les limites permettent à l'enfant de comprendre progressivement qu'il est une personne à part entière qui peut décider et choisir par lui-même ;
- ✦ mettre des limites est un signe d'intérêt, d'attachement à l'enfant (on tient à lui donc on le protège).

Comment ?

✦ En captant l'attention.

Cela nécessite de prendre en compte l'émotion de l'enfant sur le moment (est-il disponible, attentif pour écouter ce que j'ai à lui dire ?) et ensuite de reprendre les éléments de façon posée. Capter l'attention de l'enfant ne signifie pas nécessairement capter son regard. La fuite du regard de l'enfant correspond plus souvent à une manifestation de son désaccord (qu'il est en droit d'exprimer) qu'à une absence d'écoute.

✦ En expliquant la règle et en la maintenant.

Donner une explication courte, simple et claire avec un ton assuré et un regard sérieux. Les limites sont posées pour des questions de sécurité, d'hygiène de vie ou de vivre ensemble. Elles vont progressivement prendre du sens pour l'enfant grâce aux explications données par l'adulte.

✦ En répétant les règles.

C'est par la répétition des règles que l'enfant va les intérioriser et ainsi pouvoir doucement ajuster son comportement toujours avec l'aide de l'adulte.

Par la constance des règles posées et des réponses des adultes, l'enfant se sentira en sécurité malgré les frustrations.

✦ En nommant les émotions liées à la frustration.

Reconnaître et accepter sans jugement ce sentiment de frustration vécu par l'enfant, lors de la pose de limites, va l'aider à les accepter et à grandir !

✦ En sécurisant votre logement des accidents domestiques.

Cela vous assure de pouvoir exercer votre activité de manière sereine, de vous consacrer pleinement aux enfants en étant disponibles pour eux et limite les règles à poser.

Les conséquences

S'il n'y a pas ou peu de limites posées.

Cela va engendrer chez l'enfant :

- ✦ un sentiment d'insécurité,
- ✦ un risque de mise en danger jusqu'à une recherche de limites,
- ✦ un manque de confiance en soi,
- ✦ un (faux) sentiment de toute puissance,
- ✦ une incompréhension et une intolérance à la frustration.

Si les limites posées le sont de manière autoritaire.

Cela va engendrer chez l'enfant :

- ✦ un sentiment d'insécurité,
- ✦ un climat de crainte et de tension,
- ✦ un manque de confiance en soi,
- ✦ une retenue importante dans ses actions, un manque de spontanéité,
- ✦ un goût pour la transgression.



Les 10 phrases alternatives et positives



Plutôt que...

Vous pourriez dire...



Arrête de taper !



Les petites mains sont faites pour caresser.

En lui montrant par l'exemple, l'enfant comprend plus facilement.

Ne cours pas !



Avance doucement.

En se recentrant sur ce que l'enfant doit faire et non sur ce qu'il ne doit pas faire, l'enfant a une plus grande capacité d'écoute.

C'est incroyable ce que tu es maladroit !



Tu as renversé ton verre d'eau. De quoi as-tu besoin pour nettoyer ?

En proposant à l'enfant de réparer ses maladroesses ou ses erreurs, on lui apprend à devenir responsable.

N'aie pas peur, arrête de faire ton bébé !



Je trouve aussi que cette situation n'est pas rassurante. Voyons d'où viennent ces peurs et si nous pouvons les éclairer...

En ne négligeant pas les peurs de son enfant, on augmente la confiance qu'il a en nous.

Ça va, c'est rien, ce n'est pas grave !



Est-ce que tu as mal ? Tu veux me montrer pour qu'on soigne ça ?

Minimiser la douleur d'un enfant ne la rend pas pour autant inexistante. C'est nier son ressenti et l'empêcher d'exprimer sa peine.

Ne va pas sur la route, c'est dangereux !



Reste sur le trottoir à côté de moi, tu es en sécurité.

En utilisant la négation, on active chez l'enfant une représentation qui est l'inverse de ce que nous attendons.



Les pièges à éviter

Tout type de menace utilisant le chantage affectif, l'intimidation voire la crainte.

Exemples :

- ✦ « Si tu n'écoutes pas, tu seras privé de câlins/de ton doudou... »
- ✦ « Tu ramasses le jeu que tu viens de jeter sinon papa va te disputer ce soir ! »
- ✦ « Tu écoutes ce que je te dis sinon la police (ou tout personnage inventé par l'adulte pour impressionner, l'enfant) va venir te chercher ! »
- ✦ « Si tu ne viens pas, je m'en vais ! »

L'ironie, le second degré est compris par l'enfant tardivement (environ 6 ans).

L'ironie ne doit donc pas être utilisée car elle provoque chez l'enfant différents sentiments tels que la honte, l'humiliation, une mauvaise estime de soi.

Exemples :

- ✦ « Tu n'as pas inventé l'eau chaude, toi ! »
- ✦ « Tu ne sens pas la rose ! »

Même si l'enfant n'en comprend pas le sens, il perçoit le ton particulier liée à l'ironie et le fait d'être dévalorisé.

Et la sanction ?

✦ Avant 3 ans.

La sanction n'a aucun intérêt voire est contre-productive.

✦ Après 3 ans.

L'idée de réparation est intéressante à développer auprès des enfants. Cela permet d'aborder avec eux la notion de responsabilité. La réparation doit être proportionnée, et toujours en lien avec l'acte repris. Il ne s'agit pas, ici, d'attendre de l'enfant qu'il s'excuse mais de l'accompagner dans la réparation.

✦ À partir de 6 ans.

La sanction représente la conséquence du non-respect de la règle, répétée plusieurs fois.

Appliquer la sanction rapidement donne un fondement à la parole et du sens pour l'enfant. Elle doit être limitée dans le temps, adaptée aux capacités de l'enfant, à son développement, à son âge. Elle doit être juste et tenir compte de la gravité ou non de l'acte.

La sanction ne doit jamais être corporelle, ni humiliante, ni être un acte de vengeance et ne doit jamais correspondre à la privation d'un besoin fondamental (manger, dormir, être changé, être câliné).

La réaction de l'adulte ne doit pas « blesser » l'enfant psychiquement. C'est le comportement de l'enfant qui doit être repris et non l'enfant.

Le dialogue doit revenir après la transgression.

Pour aller plus loin

« Grandir avec des limites et des repères » de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

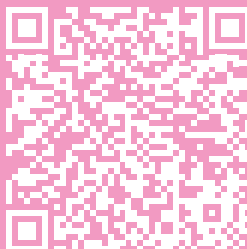


Vidéos « Dis-moi », série dédiée à la bienveillance éducative sur Youtube.

Carte interactive des sites sociaux sur :

<https://eureennormandie.fr/nos-aides-et-services/particuliers/je-rencontre-une-difficulte-dordre-social/>

ou en scannant le QR Code



Pôle PMI

Tél : 02 32 31 51 85

Mail : pole-pmi@eure.fr

Hôtel du Département

14, boulevard Georges Chauvin
CS 72101 – 27021 Évreux

Tél : 02 32 31 50 50



eureennormandie.fr



@EureenNormandie